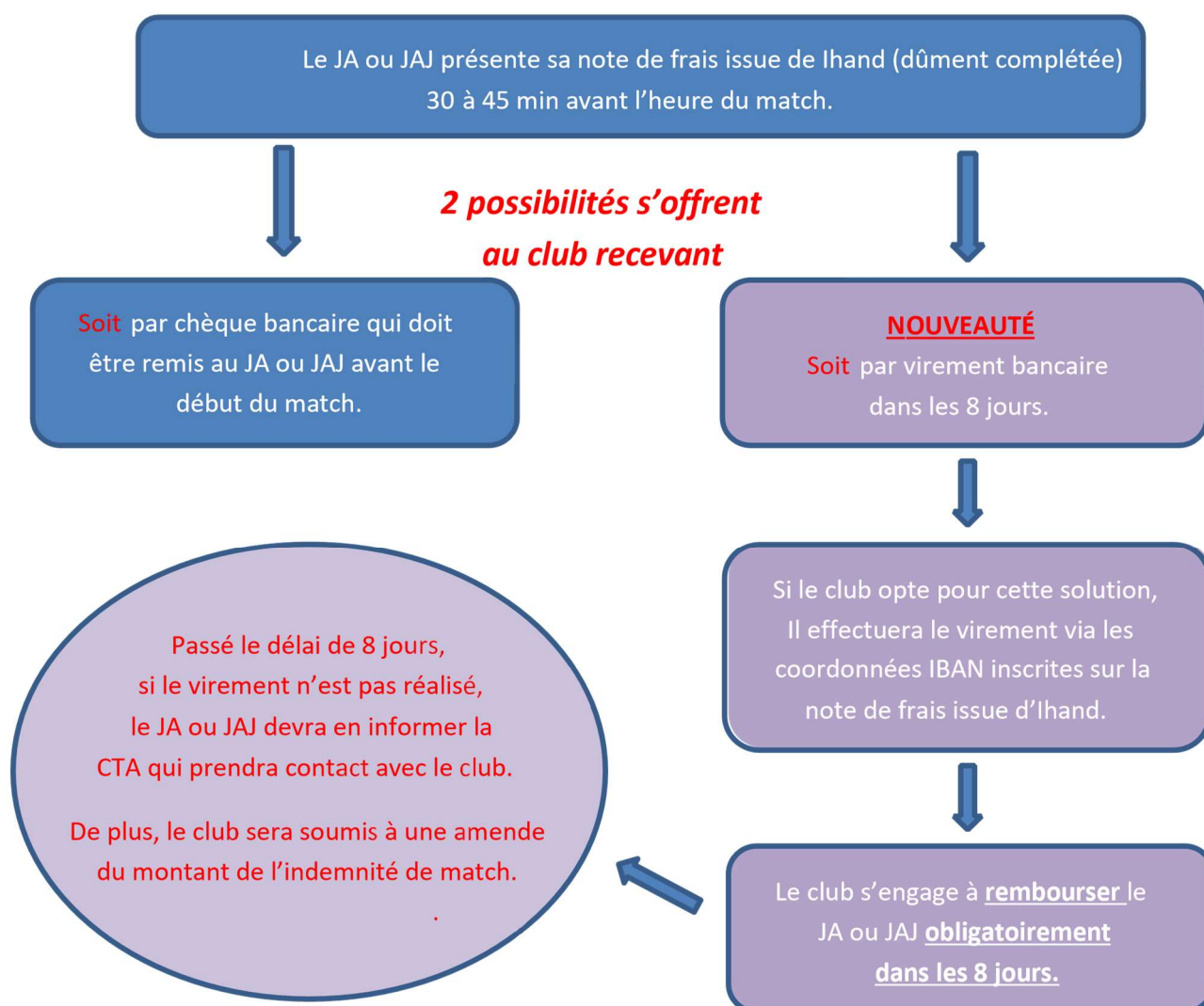


Commission Territoriale d'Arbitrage Centre Val de Loire

La CTA offre la possibilité à l'ensemble des clubs du territoire de pouvoir régler les notes de frais des Juges Arbitres et Juges Arbitres Jeunes par virement bancaire, pour les rencontres désignées par la CTA. Cette procédure existe déjà sur les rencontres de niveau national depuis la saison 2019-2020.

PROCEDURE PAIEMENT JUGES ARBITRES & JUGES ARBITRES JEUNES

Saison 2022 /2023



Mathieu DELHAYE

Président de la CTA